

Annexe au règlement intérieur – protocole sanitaire – crise sanitaire COVID-19

rentrée septembre 2020

puis à partir du 2 novembre 2020

Accueil de tous les élèves, de tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre. (masque obligatoire aux abords de l'école)

La distanciation physique : Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières : **Les gestes barrières** rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; avant chaque repas ; après être allé aux toilettes ; **le soir dès l'arrivée au domicile.**

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels : Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Depuis le 2 novembre : **Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est obligatoire** => prévoir 2 masques (1 pour le matin et 1 pour l'après-midi).

La ventilation des classes et autres locaux : L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux)

Depuis le 2 novembre : **récréations sur 3 zones, 1 seule classe par zone, pas de brassage entre groupes classes – idem pour le sport.**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum **une fois par jour**. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Depuis le 2 novembre : désinfection des points contacts, des sanitaires, également sur le temps méridien.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise. Depuis le 2 novembre : désinfection ou mise de côté pendant 24 à 48h.

La formation, l'information et la communication – dans la continuité de ce qui a été réalisé dès l'ouverture de l'école en mai 2020

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents sont informés clairement : - des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ; - de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ; - de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ; - de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ; - des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ; - de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ; - des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ; - des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ; - de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Gestion d'un cas COVID : En cas de la survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) :- Isolement immédiat de l'élève avec un masque fourni par l'école – isolement à proximité des sanitaires (côté bureau).- Appel immédiat aux parents pour qu'ils viennent aussitôt chercher leur enfant en respectant les gestes barrière (port du masque, distanciation).- Les parents devront alors contacter par téléphone leur médecin traitant dans l'immédiat, pour prendre son avis, programmer une consultation, et prévoir la réalisation d'un test. En attendant ils devront isoler leur enfant au domicile et respecter toutes les mesures d'hygiène et gestes barrière nécessaires.- Le médecin scolaire de secteur en sera informé et prendra contact avec les parents dans les meilleurs délais.- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne.- Poursuite stricte des gestes barrière.- En cas de test positif: information des services académiques, accompagnement des familles, modalités d'identification et d'éviction, nettoyage minutieux et désinfection, information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact, accompagnement des personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale si besoin.

Organisation du périscolaire : les inscriptions se font auprès des services scolaires de la mairie : le périscolaire au centre de La Verdière ; la restauration scolaire de 12h00 à 13h35 à la salle Malraux

Points d'engagement :

- Les familles s'engagent à respecter les horaires.

- **Les familles s'engagent à surveiller l'apparition des symptômes, à prendre la température de leurs enfants au quotidien avant le départ pour l'école, à ne pas mettre leurs enfants à l'école dès l'apparition des premiers symptômes.**

- **Les familles s'engagent à être joignables tout au long de la journée et à être en mesure de venir chercher leurs enfants à tout moment.**

- Les familles s'engagent à respecter les gestes barrières et la distanciation (**se saluer sans se serrer la main, pas d'embrassades aux abords de l'école.**)

- **Les familles s'engagent à faire respecter les gestes barrières et la distanciation par leurs enfants.**

A partir du 16 novembre, retour aux sorties à **16h30** et **16h35**.

Organisation des entrées et des sorties :

Portail côté PARENTS (entrée principale de l'école)							
CPA Mme MEENS, CE1 Mme SICRE, CE1-CE2 Mme BEBLIK, CE2 Mme PAGEAUD et Mme LOYEN							
Arrivée entre 8h35 et 8h45 puis entre 13h35 et 13h45							
lundi		mardi		jeudi		vendredi	
Au portail	CE1-CE2 Mme BEBLIK	Au portail	CE1 Mme SICRE	Au portail	CE2 Mme COULLAUD	Au portail	CP A Mme MEENS
Directement en classe	CP A, CE1, CE2	Directement en classe	CP A, CE1-CE2, CE2	Directement en classe	CP A, CE1, CE1-CE2	Directement en classe	CE1, CE1-CE2, CE2
A 12h, chaque enseignant accompagnera ses élèves au portail malgré les APC.							
Sortie à 16h30 : CP A et CE1				Sortie à 16h35 : CE1-CE2 et CE2			

Portail côté CARS							
CP B Mme FRANGEUL, CP-CE1 Mme BORDET, CM B Mme BRETEL							
Arrivée entre 8h35 et 8h45							
lundi		mardi		jeudi		vendredi	
Au portail	CP-CE1 Mme BORDET	Au portail	CM B Mme BRETEL	Au portail	CP B Mme FRANGEUL	Au portail	CP-CE1 Mme BORDET
Directement en classe	CP B, CM B	Directement en classe	CP B, CP-CE1	Directement en classe	CP-CE1, CM B	Directement en classe	CP B, CM B
Arrivée entre 13h35 et 13h45							
lundi		mardi		jeudi		vendredi	
Au portail	CM B Mme BRETEL	Au portail	CP B Mme FRANGEUL	Au portail	CP-CE1 Mme BORDET	Au portail	CM B Mme BRETEL
Directement en classe	CP B, CP-CE1	Directement en classe	CP-CE1, CM B	Directement en classe	CP B, CM B	Directement en classe	CP B, CP-CE1
A 12h, chaque enseignant accompagnera ses élèves au portail malgré les APC.							
Sortie à 16h30 : CM B				Sortie à 16h35 : CP B et CP-CE1			

PORTILLON côté PREFABRIQUES							
CE2-CM1 M. ONILLON et Mme COURAUD, CM A Mme JOLIVET, CM C Mme CADELIS et Mme TANGUY							
Arrivée entre 8h35 et 8h45							
lundi		mardi		jeudi		vendredi	
Au portail	CM A Mme JOLIVET	Au portail	CM C Mme CADELIS	Au portail	CE2-CM1 Mme COURAUD	Au portail	CM A Mme JOLIVET
Directement en classe	CE2-CM1, CM C	Directement en classe	CE2-CM1, CM A	Directement en classe	CM A, CM C	Directement en classe	CE2-CM1, CM C
Arrivée entre 13h35 et 13h45							
lundi		mardi		jeudi		vendredi	
Au portail	CM C Mme CADELIS	Au portail	CE2-CM1 M. ONILLON	Au portail	CM A Mme JOLIVET	Au portail	CM C Mme CADELIS
Directement en classe	CE2-CM1, CM A	Directement en classe	CM A, CM C	Directement en classe	CE2-CM1, CM C	Directement en classe	CE2-CM1, CM A
A 12h, chaque enseignant accompagnera ses élèves au portail malgré les APC.							
Sortie à 16h30 : CE2-CM1				Sortie à 16h35 : CM A et CM C			

Il est rappelé qu'il est interdit de circuler en voiture jusqu'au portillon de la 3^e sortie (côté préfabriqués).

Organisation des récréations :

3 zones, 4 horaires différents (roulement pour un meilleur « équilibre » sur la semaine)

possibilité de faire ces temps de pause en classe

1^{er} horaire = sortie de classe, 2^e horaire = retour en classe

Sachant que les élèves passent aux toilettes, se lavent les mains avant et après les récréations – temps écourté.

ZONE 1 (classes portail parents) : CPA, CE1, CE1-CE2, CE2															
LUNDI				MARDI				JEUDI				VENDREDI			
09h50 -	10h10 -	10h30 -	10h50 -	09h50 -	10h10 -	10h30 -	10h50 -	09h50 -	10h10 -	10h30 -	10h50 -	09h50 -	10h10 -	10h30 -	10h50 -
10h05	10h25	10h45	11h05	10h05	10h25	10h45	11h05	10h05	10h25	10h45	11h05	10h05	10h25	10h45	11h05
CE1-CE2	CE1	CE2	CP A	CE1	CE2	CP A	CE1-CE2	CE2	CP A	CE1-CE2	CE1	CP A	CE1-CE2	CE1	CE2
14h30 -	14h50 -	15h10 -	15h30 -	14h30 -	14h50 -	15h10 -	15h30 -	14h30 -	14h50 -	15h10 -	15h30 -	14h30 -	14h50 -	15h10 -	15h30 -
14h45	15h05	15h25	15h45	14h45	15h05	15h25	15h45	14h45	15h05	15h25	15h45	14h45	15h05	15h25	15h45
CE1	CE2	CP A	CE1-CE2	CE2	CP A	CE1-CE2	CE1	CP A	CE1-CE2	CE1	CE2	CE1-CE2	CE1	CE2	CP A

ZONE 2 (classes portillon préfabriqués) : CE2-CM1, CM A, CM C												
LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI			
09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	
CM A	CM C	CE2-CM1	CM C	CE2-CM1	CM A	CE2-CM1	CM A	CM C	CM A	CM C	CE2-CM1	
14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	
CM C	CE2-CM1	CM A	CE2-CM1	CM A	CM C	CM A	CM C	CE2-CM1	CM C	CE2-CM1	CM A	

ZONE 3 (classes portail cars) : CP B, CP-CE1, CM B											
LUNDI			MARDI			JEUDI			VENDREDI		
09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45	09h50-10h05	10h10-10h25	10h30-10h45
CP-CE1	CM B	CP B	CM B	CP B	CP-CE1	CP B	CP-CE1	CM B	CP-CE1	CM B	CP B
14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25	14h30-14h45	14h50-15h05	15h10-15h25
CM B	CP B	CP-CE1	CP B	CP-CE1	CM B	CP-CE1	CM B	CP B	CM B	CP B	CP-CE1

Organisation des séances de sport :

- sur la cour : en dehors des temps de récréations, 1 classe par zone

- complexe sportif : non brassage des classes + temps de désinfection : chaque classe se rendra 1 semaine sur 2 au complexe sportif – 1 seule classe par créneau